

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER
– Année scolaire 2023/2024

Elève : Date de naissance :

Etablissement d'origine : Classe :

DOCUMENTS A JOINDRE		
Annexe 1 : fiche Eléments constitutifs du dossier	Obligatoire	
Annexe 2 : fiche de renseignements familiaux	Obligatoire	
Annexe 3 : fiche Avis du ou des Responsables légaux L'accord ou l'opposition de la famille à cette proposition d'orientation voire l'indication de l'absence de réponse	Obligatoire (Si les parents refusent de signer le document, l'indiquer et constituer tout de même le dossier)	
Annexe 4 : fiche de renseignements scolaires et proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe reposant sur les données relatives à la maîtrise des compétences et connaissances du socle commun attendues à la fin de l'école primaire. Dispositifs d'aide mis en place à l'école ou au collège pour tenter de résoudre les difficultés de l'élève (PPRE, PAP, APC, RASED, Stages de remise à niveau...). Relevé LSU ou bulletins trimestriels.	Obligatoire	
Annexe 5 : fiche récapitulative du parcours scolaire	Obligatoire	
Annexe 6 : évaluation scolaire spécifique en vue d'une orientation en EGPA (1^{er} degré) Ou Annexe 6bis : évaluation scolaire spécifique en vue d'une orientation en EGPA (2nd degré)	Obligatoire	
Annexe 7 : compte rendu des examens psychologiques Un bilan psychologique réalisé par un psychologue scolaire, étayé explicitement par des évaluations psychométriques. (document confidentiel sous pli cacheté)	Obligatoire	
Annexe 8 : avis de l'IEN de la circonscription pour les élèves du 1 ^{er} degré Ou Annexe 8 bis : avis du Principal pour les élèves du 2 ^{ème} degré	Obligatoire	
Renseignements sociaux : bilan rédigé par l'assistant(e) de service social des élèves de l'éducation nationale (document confidentiel sous pli cacheté).	Obligatoire uniquement pour une demande d'EREA avec internat	
Certificat médical comportant des éléments jugés importants pour la pertinence de l'orientation en EGPA (document confidentiel sous pli cacheté)	Si nécessaire	
Compte-rendu de l'équipe éducative pour le 1^{er} degré	Obligatoire	
Toutes pièces complémentaires jugées utiles (bulletins obligatoires pour les élèves du 2nd degré)		

POUR LES ECOLIERS : date limite de transmission à l'IEN : 9 février 2024

POUR LES COLLEGIENS : date limite de transmission à la CDOEASD : 13 avril 2024

Ces dates doivent impérativement être respectées